

Chambéry, le 27 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OUVERTURE DE CRÉNEAUX DE VACCINATION POUR LES PROFESSIONNELS PRIORITAIRES DE 55 ANS ET PLUS

Dans la continuité des opérations menées les deux derniers week-ends, de nouveaux créneaux s'ouvrent, cette fois-ci en semaine, à destination des professionnels prioritaires âgés de 55 ans et plus. **Judi 29 avril et vendredi 30 avril, une offre de vaccination dédiée à ces publics sera élargie sur quatre sites de Savoie : Chambéry (Savoieexpo), Albertville (salle de la Pierre du Roy), Bourg-Saint-Maurice (cité scolaire) et Saint-Jean-de-Maurienne (centre de vaccination).**

Pour bénéficier de cet accès dédié à la vaccination, il est nécessaire de prendre un rendez-vous préalable. **Des liens directs pour accéder à la prise de rendez-vous en ligne sont à votre disposition sur le site internet de la préfecture de la Savoie (www.savoie.gouv.fr).**

Une fois sur place, il faut être en mesure de présenter une pièce d'identité et un justificatif professionnel (carte professionnelle ou bulletin de salaire).

Les professionnels éligibles à ce dispositif, lorsqu'ils ont 55 ans et plus sont :

- Les professeurs des écoles, collèges et lycées ;
- Les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ;
- Les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ;
- Les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ;
- Les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et de la protection de l'enfance ;
- Les policiers nationaux et municipaux ;
- Les gendarmes ;
- Les surveillants pénitentiaires ;
- Les personnels techniques des collectivités territoriales intervenant dans les établissements scolaires ;
- Les agents de surveillance des douanes
- Conducteurs de véhicules (conducteurs de bus, ferry et navette fluviale, conducteurs de livreurs sur courte distance, conducteurs routiers)
- Chauffeurs de taxis et chauffeurs VTC
- Contrôleurs dans les transports publics
- Agents d'entretien (agents de nettoyage, agents de centres de tri des déchets, agents de ramassage des déchets)
- Agents de gardiennage et de sécurité

- Employés de commerces d'alimentation (caissières, employés de libre-service, vendeurs en produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries, chefs d'entreprises inclus)
- Professionnels des pompes funèbres
- Ouvriers non-qualifiés de l'industrie agroalimentaire (salariés des abattoirs et des entreprises de transformation des viandes)

En Savoie, la campagne vaccinale contre la Covid-19 a d'ores et déjà permis de protéger près de 98 000 personnes grâce à une première dose, soit une couverture vaccinale de 22,3 %. Près de 39 000 Savoyards ont reçu une seconde injection, soit une couverture vaccinale de 8,9 %.

Le préfet de la Savoie Pascal BOLOT invite les professionnels prioritaires de la Savoie, âgés de 55 ans et plus, à prendre rendez-vous pour se faire vacciner, afin de poursuivre la montée en puissance de la campagne vaccinale dans le département.

Préfecture de la Savoie

Service interministériel de la communication
Tél : 04 79 75 50 15 ou 50 16 / 06 40 84 15 43
Mél : pref-communication@savoie.gouv.fr